



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

**ARRETE PORTANT INTERDICTION DE
STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE
CIRCULATION**

22 bis rue du Buat

Entre le 26 mars 2025 et le 10 avril 2025

Création d'un branchement duo

N/Réf. : HC/NB/EF – Arrêté n° 2025 - 029

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R.225,

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande de modification d'un branchement eau sans regard avec compteur TélÉR au 22 bis rue du Buat à Maule, travaux demandés et exécutés par SUEZ – 78231 – LE PECQ

Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction de stationnement ainsi qu'une restriction de circulation pendant toute la durée des travaux.

ARRETONS

ARTICLE 1 – **Entre le 26 mars 2025 et le 10 avril 2025**, l'entreprise SUEZ procédera à des travaux de modification branchement eau avec compteur TélÉR. Ces travaux nécessiteront une interdiction circulation et de stationnement sur la zone travaux avec la mise en place d'une signalisation temporaire gérée par l'entreprise en charge des travaux au 22 bis rue du Buat à Maule.

ARTICLE 2 - Tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 24 février 2025



Hervé CAMARD

Pour le Maire et par délégation
Le Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme
et aux travaux